

SLIMANE BEDRANI [✱]

Nouveaux entrepreneurs dans la transition à l'économie de marché : les entrepreneurs ruraux

C'est une évidence d'affirmer que les entrepreneurs constituent, avec la force de travail qualifiée, le fer de lance de la croissance économique, si ce n'est du développement. De leur nombre, de leur compétence, de leur dynamisme, de leur confiance en l'avenir, dépendent la croissance de la richesse nationale et de l'emploi. Produire des connaissances à leur propos est donc utile pour aider les décideurs à concevoir des politiques économiques et sociales favorisant les activités de cette catégorie sociale ou de certaines de ses composantes. Et ceci d'autant plus que l'abandon explicite de l'économie "planifiée" impose à l'Algérie le renforcement de cette composante essentielle de l'économie de marché que sont les entrepreneurs. Or, les travaux de recherche sur cette catégorie sociale dans l'économie algérienne sont extrêmement rares. Depuis la thèse du regretté Djillali Liabès (1984) et le travail publié par Pennef en 1981, travaux déjà anciens, la seule publication récente est celle de Henni (1994). Il a donc semblé souhaitable à une équipe du CREAD d'investir le domaine de la connaissance des entrepreneurs algériens[1].

Le présent papier expose la méthode et les résultats d'une enquête faite en milieu rural à la fin de l'année 1994.

1. L'ENQUETE : LIEU, METHODE ET DIFFICULTES

Le lieu de l'enquête se situe en milieu rural. Cela trouve sa justification dans le fait que le renforcement des activités entrepreneuriales dans ce milieu apparaît comme hautement souhaitable du point de vue de l'économie globale. En effet, la croissance de l'emploi rural, dans le contexte d'un pays peu industrialisé et à forte croissance démographique, permet d'atténuer l'exode rural et tous les problèmes que ce dernier engendre au niveau des villes, particulièrement les plus grandes. Par ailleurs, dans le cas de l'Algérie, pays où l'essentiel du territoire agricole utile est caractérisé par un climat aride, la création d'emplois en milieu rural est l'une des principales solutions à la désertification. Celle-ci est en effet due pour l'essentiel à une trop forte pression humaine sur les ressources naturelles disponibles (sols, végétation, eau) (Bédrani, 1994. p.1).

Le processus de désertification touche particulièrement les régions dites "steppiques" se situant entre les isohyètes 100 et 400 mm. Dans ces régions, l'extrême faiblesse des activités non agricoles obligent une population en croissance encore très rapide à se procurer le minimum

de subsistance en pratiquant les seules activités qui leur sont encore possibles : défricher un coin de steppe pour semer quelques kilogrammes de céréales ou investir dans quelques moutons et chèvres qui vivront des unités fourragères gratuites de la steppe. Ces deux choses sont les causes principales de la désertification et du non renouvellement durable des ressources naturelles. C'est pourquoi l'enquête sur les entrepreneurs en milieu rural s'est déroulée dans la daïra de Brida dans la wilaya de Laghouat, l'une des principales wilayate steppiennes du pays.

La daïra de Brida se trouve à environ cinq cents kilomètres d'Alger et à une centaine de kilomètres à l'ouest de la ville de Laghouat, chef-lieu de wilaya [2]. C'est une entité récente puisqu'elle a été créée par le découpage administratif de 1985. Elle est formée de trois communes dont les territoires recouvrent ceux délimités par le Senatus Consulte de 1863 pour les tribus (ou "archs") des Ouled Sidi Naceur (commune de Hadj Mechri), des Ouled Sidi Hamza (commune de Brida) et l'ancien "ksar" de Taouiala (commune de Taouiala).

La population de la daïra comptait en 1987 une population d'une douzaine de milliers d'habitants vivant principalement de façon épars (cf. tableau ci-dessous). Une très grande partie de la population occupée vit de pastoralisme ou d'agro-pastoralisme. Une pluviométrie de 250 à 350 mm permet de pratiquer une céréaliculture, à rendements très aléatoires, sur des parcours d'armoise et d'alfa défrichés progressivement depuis la fin du 19ème siècle. Quelques sources autorisent un petit maraîchage au bord de quelques oueds. Cependant, la principale production marchande de la daïra est le bétail ovin. Une production domestique de tapis, confectionnés grâce à la laine produite par ce bétail, fournit un appoint non négligeable à beaucoup de ménages, valorisant ainsi la main-d'oeuvre féminine traditionnellement non utilisée dans les travaux des champs.

Le hameau de Brida, qui est aussi le siège de la daïra [3], est de construction très récente. Il se situe sur la route nationale reliant Alger à Béchar et passant par Laghouat. Aflou et El Bayadh. En 1985, lors de la création administrative de la daïra, aucune construction n'existait à l'endroit où se situe actuellement le hameau. Après la construction des sièges de la commune et de la daïra, se sont ajoutées des constructions de particuliers et les bâtiments des infrastructures publiques habituelles dans une entité administrative de ce type (collège, écoles, bureau de poste, centre de santé,...). Le hameau possède un marché hebdomadaire, mais encore peu fréquenté. Les éleveurs et agropasteurs préfèrent vendre leur bétail et leurs tapis au marché d'Aflou distant de quelque quarante kilomètres.

Tableau 1
Quelques caractéristiques de la population de la daïra de Brida

Commune Nomades	pop. résidente		pop. occupée		pop.occupée agricole		pop. éparsé résidente	dans pop. résidente
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	5/3	%	%
	1	2	3	4	5	6	8	9
Brida	4320	36	952	43	663	70	79	3
Hadj Mechri	5677	47	959	43	731	76	90	9
Taouiata	2183	18	324	15	143	44	11	15
Total d. Brida	12180	100	2235	100	1537	69	72	8

Source : Recensement général de la population et de l'habitat, 1987. (ONS)

Le choix des personnes à enquêter nécessitait de se donner une définition de l'entrepreneur et de l'entreprise. Pour simplifier le travail, deux choix ont été faits. D'abord, la définition statistique a été prise : "les entreprises... comprennent les agents économiques dont la fonction principale est de produire des biens ou des services destinés à la vente" (Brunhes, cité par Brémont et Gélédan. 1990). Ensuite, toutes les entreprises formant cet ensemble n'ont pas été enquêtées. La raison de cette restriction est que l'étude veut s'intéresser aux seuls entrepreneurs soit possédant des moyens de production "modernes" (machines, équipements...), soit ayant une activité commerciale déclarée (commerçants), soit menant une activité économique non agricole ne requérant pas un outillage moderne mais supposant une transformation de matières (forgerons, artisans maçons,...). Ce choix part de l'hypothèse que ce type d'entrepreneurs est le plus intéressant à étudier dans la période actuelle dans la mesure où c'est de la volonté et des possibilités de ce type d'entrepreneurs que dépend le processus d'accumulation actuel et futur.

Ont donc été enquêtés les commerçants avant un local (quelle que soit l'importance de celui-ci), les artisans (maçons, réparateurs...), toutes les personnes possédant un moyen de transport automobile (camions, camionnettes bâchées, voiture de tourisme...), (dans la mesure où il est connu qu'elles font toutes du transport payant, clandestin ou non), les tâcherons, les entrepreneurs de travaux publics, les agriculteurs possédant un tracteur et/ou une moissonneuse-batteuse (ces agriculteurs font tous des travaux à façon pour les agriculteurs n'ayant pas de matériel). Les "entrepreneurs" (au sens de la définition statistique) ayant été écartés de l'enquête sont donc les pasteurs et agro-pasteurs n'ayant pas de matériel en propre (quelles que soient les quantités de terres et de bétail qu'ils exploitent). On peut estimer que ces "entrepreneurs" sont très massivement relativement "faibles" sur le plan économique puisqu'ils n'ont pu ni s'acheter des matériels (agricoles ou non agricoles), ni créer un commerce.

L'enquête s'est effectuée sur la base de deux questionnaires, l'un spécifique aux agriculteurs (pasteurs et agro-pasteurs) possédant du matériel, l'autre spécifique aux entrepreneurs menant une activité principale non agricole. Les questionnaires ont été conçus assez légers pour à la fois restreindre la période d'enquête et ne pas lasser les enquêtés. Leur contenu devait permettre de caractériser les entrepreneurs par leur branche d'activité, la forme de leur entreprise, l'origine du capital, leur chiffre d'affaires, la structure de leur ménage,... Des questions d'opinion ont été prévues sur l'attitude face aux privatisations et sur les visions de l'avenir de l'entreprise privée.

Les difficultés de l'enquête ont tenu principalement à la réticence générale des enquêtés à déclarer sincèrement les éléments permettant d'évaluer de façon à peu près correcte leur niveau de richesse (patrimoine) et de revenu. Le dépouillement des questionnaires a souvent montré de grandes incohérences, par exemple, entre le matériel possédé et le chiffre d'affaire réalisé, entre les superficies cultivées et le nombre d'ovins possédés,... Cette attitude des enquêtés s'explique par différents facteurs complémentaires les uns des autres. Le principal facteur semble être le rapport que les individus ont avec l'Etat et ses représentants, rapport qui a été façonné successivement au cours des périodes coloniale et post-coloniale. Exprimé de façon schématique, ce rapport implique pour les individus qu'ils développent des stratégies tendant à capter le plus de ressources publiques possible et d'en céder le moins possible des leurs. On pourrait objecter qu'il s'agit là d'un phénomène commun à l'ensemble des sociétés où existe une fiscalité. Certes, mais les différences sont nombreuses entre les sociétés à économies développées et celles à économies en voie de développement, la principale étant que dans les premières, les individus se sentent davantage "citoyens", dans les secondes davantage "sujets".

En Algérie, ce phénomène a été amplifié par la prodigalité dont a fait preuve l'Etat au cours des vingt cinq premières années de l'indépendance, prodigalité permise par la rente pétrolière. Cet Etat démiurge, selon l'expression de De Villiers (1987), a habitué une certaine partie de la population à recevoir des biens, des services, des "salaires" et des ressources en monnaie sans contrepartie, ou sans contrepartie significative. Pour tenter de maintenir le plus longtemps possible cette "politique" de l'Etat, les enquêtés ont donc tendance à développer un discours sinon misérabiliste, du moins très en deçà de leur condition réelle d'existence.

Il est cependant possible que le phénomène de sous-déclaration du patrimoine et des revenus aux enquêteurs soit dû à d'autres facteurs, moins perceptibles à l'observateur. Ainsi, on peut faire l'hypothèse que la sous-déclaration a pour objectif, au moins partiel, de minimiser les transferts que l'individu (ou sa famille) est encore socialement obligé de faire compte tenu des habitudes, traditions et structures sociales prévalentes. L'individu, ou la famille, réputé peu fortuné ne fera pas de dons (ou des dons de montant peu élevé), à l'occasion des événements nombreux où il faut en faire ; il ne sera pas obligé de recevoir les personnes de passage en dépensant de la même façon qu'un individu plus aisé, ni de faire des "diffas" aussi nombreuses que ce dernier,...

2. LE CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL

Pour être mieux interprétés, les résultats de l'enquête (faite au cours du mois d'octobre 1994) doivent être replacés dans le contexte économique global de l'Algérie de l'époque.

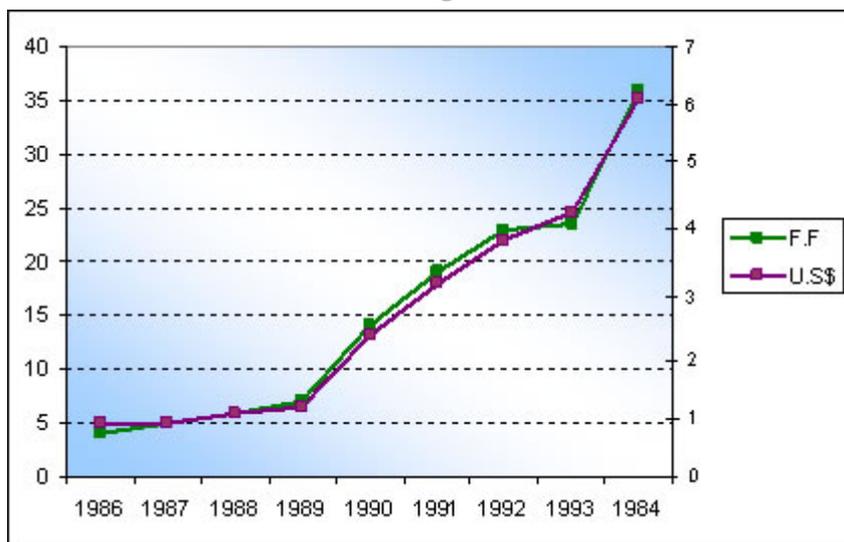
La crise pétrolière de 1986 se traduit par la diminution subséquente, et durable, des recettes de l'Etat. Déjà endettée fortement, l'Algérie fait face à la baisse de ses recettes pétrolières en s'endettant encore plus lourdement et à des conditions très désavantageuses de 1987 à 1991.

L'Etat se trouve obligé de se désengager, lentement mais sûrement, de ses formes d'intervention antérieures. Avant même que les discussions avec le FMI n'aboutissent à des réformes imposées, avec le premier accord stand-by en mai 1994, les décideurs successifs au niveau de l'Etat mènent un certain nombre d'actions, à la fois conjoncturelles et structurelles, tendant à ajuster les dépenses de l'Etat et de la nation aux ressources disponibles et à réformer le fonctionnement de l'économie (Bédrani, 1992).

Les dépenses publiques diminuent, particulièrement celles d'équipement public mais aussi celles subventionnant le logement social, urbain et rural. Le crédit est rendu plus cher par une augmentation importante des taux d'intérêt bancaires.

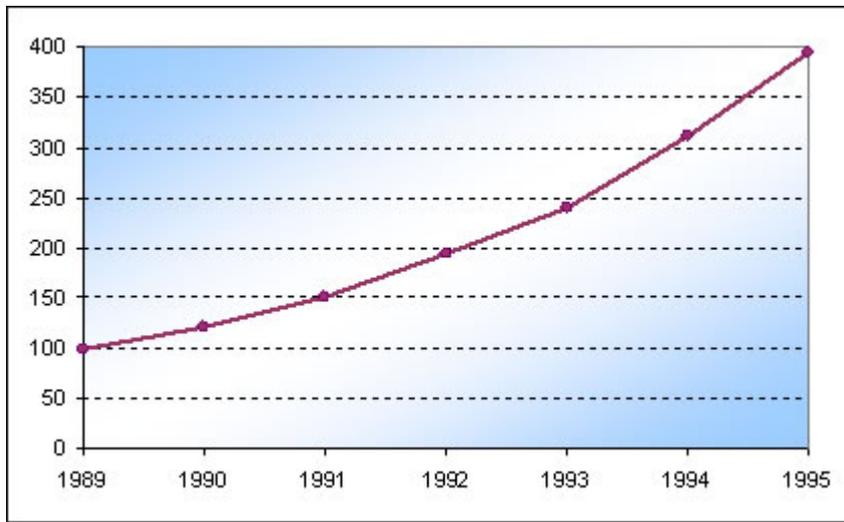
La monnaie est fortement dévaluée au cours des premières années quatre vingt dix, rendant les produits importés plus chers et entraînant une diminution sensible de la demande de beaucoup de biens et de services (cf. graphique 1).

Graphique 1
Taux de change du dinar



Les produits alimentaires de base connaissent des réajustements conséquents, ainsi que tous les intrants et équipement destinés à la production agricole qui voient disparaître les subventions les soutenant (Bédrani, 1995). En 1994, l'indice général des prix a été multiplié par trois par rapport à 1989(cf. graphique2).

Graphique 2
Indice général des prix (base 100 en 1989)



Ainsi, au moment du déroulement de l'enquête, les réformes étaient suffisamment avancées pour que les gens aient ressenti de façon relativement rude les changements profonds de la politique économique (augmentation générale des prix, diminution des subventions, baisse des investissements publics,...).

3. LES RESULTATS DE L'ENQUETE

3.1. Les différents types d'entrepreneurs enquêtés

Le nombre d'entrepreneurs se monte à 59 se répartissant, par activité ou combinaison d'activités, comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Cette liste permet de faire plusieurs observations.

i) Le nombre d'activités exercées est extrêmement réduit pour une population qui devait compter au moment de l'enquête environ 20 à 25 000 habitants. La daïra de Brida est donc très peu développée puisque très peu de métiers y sont exercés. Ainsi, on ne trouve ni électricien, ni menuisier, ni plombier,... pour ne citer que les plus courants. La demande de biens et de services dans les métiers courant doit donc être trop faible pour autoriser l'installation des petites entreprises les produisant. Cette demande est satisfaite par les entreprises se trouvant dans l'ancien chef-lieu de daïra (Aflou) distant d'une cinquantaine de kilomètres.

ii) Il apparaît que 19 % des entrepreneurs enquêtés (11 cas) seulement ont déclaré n'exercer qu'une seule activité, 81 % exerçant deux ou trois activités.

Nombre	Activité (ou combinaison d'activités)
3	→ travaux publics
2	→ travaux publics + agriculture
3	→ moulins à façon + agriculture dont un + travaux à façon (tracteurs agricoles)
1	→ ferronnerie-forge + agriculture
2	→ artisans-maçons
1	→ artisan-maçon + agriculture + travaux à façon (tracteur agricole)
6	→ commerce (sans autres activités déclarées)
15	→ agriculture + commerce
1	→ agriculture (tracteur agricole) + commerce
1	→ fonctionnaire + commerce + transport
1	→ transport + commerce + agriculture
7	→ agriculture + transport
17	→ agriculture + travaux à façon (tracteur agricole)

Cela peut indiquer des choses différentes. La première est que les activités exercées à titre exclusif ne dégagent que des profits faibles qu'il faut donc compléter par des profits générés par d'autres activités. Ces profits faibles s'expliquent très probablement par une demande peu importante et un pouvoir d'achat limité. La deuxième est que les entrepreneurs n'exerçant qu'une seule activité n'ont pas les moyens financiers nécessaires à l'investissement pour en exercer une autre. C'est sans doute le cas des six commerçants sans autre activité déclarée. En effet, les commerces de ces personnes tels qu'on a pu les visiter au cours de l'enquête sont plutôt des "commerces de misère" : échoppes contenant quelques produits de premières nécessité (épicerie, semoule, savon de Marseille, sucre, bonbons,...).

iii) L'activité "agriculture" est présente chez 80 % des entrepreneurs enquêtés. Elle est donc le pivot autour duquel se bâtit l'économie de la daïra. Les entrepreneurs ne déclarant pas d'activités agricoles ne pourraient sans doute pas exister sans elle et ceux qui la pratiquent doivent y trouver un complément intéressant, si ce n'est pas leur activité dominante.

iv) L'activité "transport" est exercée quasi-exclusivement à l'aide de camionnettes bâchée (type Peugeot ou Mazda) acquises sur le marché de l'occasion ou auprès des entreprises d'Etat importatrices. Quelques-unes sont cependant importées directement grâce aux autorisations accordées aux anciens moudjahidine[4].

v) Les usages du tracteur et de la remorque agricoles sont loin d'être seulement agricoles (travaux du sol, semis, épandage, transport d'intrants et de récoltes). Ils servent à transporter toutes sortes de biens (matériaux de construction, eau, bétail destiné au marché,...). Mais, dans cette région à habitat dispersé, ils servent aussi au transport des personnes dans beaucoup d'occasions (visite de voisinage, mariage et circoncision, fête des marabouts locaux,...). Un usage agricole récent du tracteur est celui du battage des céréales : les gerbes sur l'aire de battage, alors qu'elles étaient dans le temps piétinées par des animaux pour séparer le grain de la paille, sont désormais foulées pendant quelques minutes par les roues du tracteur.

3.2. Principales caractéristiques des entrepreneurs enquêtés

3.2.1. Des entrepreneurs jeunes, d'origine agricole

Les entrepreneurs enquêtés se révèlent relativement jeunes : 28 % ont moins de 35 ans et 70 % moins de 50 ans. Leur relative jeunesse explique sans doute le fait qu'une large majorité d'entr'eux soit alphabétisée (58 %), seulement en arabe (39 %) soit en arabe et en français (19 %). Leur niveau de scolarité est cependant relativement faible : 19 % ont un niveau d'école primaire, 25 % n'ont fréquenté que l'école coranique. Un seul entrepreneur a suivi quelques classes dans le secondaire.

Du point de vue de leur formation professionnelle, elle a été principalement acquise sur le tas. Il en va ainsi des agriculteurs, maçons, meuniers à façon, chauffeurs de tracteur, ferronnier,... Le propriétaire de la plus grosse entreprise de travaux publics a cependant suivi une formation de topographe. Aucun ne semble avoir été formé dans les disciplines de base de la gestion des entreprises : comptabilité, gestion, marketing,...

Le faible niveau d'instruction est peut-être compensé par l'expérience acquise grâce à une mise au travail très précoce. 65 % des enquêtés déclarent avoir commencé à travailler à 19 ans et moins (9 % n'ont pas répondu à cette question).

Ce niveau bas de l'âge du premier emploi trouve sans doute son explication dans l'origine agricole des entrepreneurs enquêtés. 84 % d'entr'eux ont des parents agriculteurs ou agro-pasteurs. Les 16 % restant (8 au total) ont des parents qui sont (ou étaient) artisans maçons, petits fonctionnaires, commerçants. Mais tous sont d'origine rurale puisque les parents sont tous de Brida. Cette daïra n'attire donc pas de personnes d'autres régions d'Algérie. Bien au contraire, elle est une région d'émigration, principalement vers Aflou (ancienne commune mixte du temps de la colonisation).

3.2.2. Des entreprises de création récente

Il est frappant de constater que les dates de création des entreprises enquêtées sont relativement récentes. Bien que la création d'entreprises privées ait toujours été libre en Algérie, il semble bien donc que les réformes économiques libérales entreprises à partir de 1988 aient favorisé la création de plus d'entreprises.

Ainsi, parmi les entrepreneurs possédant un tracteur agricole, celles ayant acquis ce matériel en 1990 ou après sont au nombre de 13 et celles l'ayant acquis avant 1990 au nombre de trois seulement. Cela peut sembler paradoxal du fait que le prix du tracteur couramment vendu dans le pays a très fortement augmenté à partir de 1990. On se serait plutôt attendu à une baisse des achats et non pas à leur accroissement. Cela s'explique principalement par le fait qu'avant 1990 l'offre de tracteurs était rationnée. Importés ou produits, en quantité limitée, exclusivement par des entreprises d'Etat et vendu à prix très bas (grâce aux subventions et à un taux de change très favorable) par rapport au prix sur le marché libre, les tracteurs n'étaient accessibles, pour ce qui est du secteur agricole privé, qu'à quelques privilégiés bien placés dans les rouages de l'administration et/ou du parti unique (ou de ses

satellites)[5]. Par ailleurs, l'offre limitée de tracteurs était aussi destinée à satisfaire prioritairement les besoins du secteur agricole d'Etat. Avant 1990, il y avait donc un phénomène d'éviction d'une grande partie des acheteurs potentiels de tracteurs. La hausse rapide de leur prix (due à la dévaluation et à la suppression des subventions à la vente) et la libéralisation du secteur agricole d'Etat à partir de 1988 ont diminué la demande des privilégiés de l'ancien système et donc augmenté l'offre (aux nouveaux prix). Les prix réajustés ont donc supprimé le phénomène du rationnement bureaucratique permettant ainsi à tout détenteur de capital d'acheter[6].

Parmi les dix entrepreneurs dont le fonds de commerce est constitué (entièrement ou partiellement) d'une camionnette bâchée, sept l'ont acquise en 1990 ou après. On peut valablement faire, à propos de la camionnette bâchée, la même hypothèse qu'à propos du tracteur agricole : la fin des privilèges de l'économie administrée et le réajustement de la monnaie et des prix ont favorisé la création d'un certain type d'entreprises auparavant fortement bridée.

Quand on considère les entreprises commerciales (en fait exclusivement des épicerie), la tendance s'inverse. Sur les 21 entreprises, 12 ont été créées avant 1990 et 9 après. Cela s'explique très aisément quand on sait que la daïra n'a jamais disposé sur son territoire de commerces d'Etat. Le commerce privé a donc, relativement, pu s'installer et se maintenir depuis l'indépendance.

Il est même étonnant qu'autant d'épicerie se soient créées en 1990 et après, compte tenu du fait de la très forte hausse des prix commençant en 1990 suite à la nouvelle politique économique, politique dont les commerçants eux-mêmes se plaignent beaucoup. On peut faire l'hypothèse, pour expliquer cela, que l'épicerie de campagne est la seule activité où peuvent facilement investir ceux qui arrivent à réunir un petit capital à un moment donné de leur existence. Il s'agit d'ailleurs exclusivement d'agro-éleveurs. L'autre hypothèse plausible expliquant la création d'épicerie au cours de la première moitié des années quatre vingt dix est que la sécheresse ayant sévi en 1993-1994 et 1995 a obligé certains agro-pasteurs à liquider leurs troupeaux (qu'ils ne pouvaient plus nourrir du fait de la hausse des prix des aliments du bétail) et à convertir le capital ainsi réalisé en épicerie (revenu peut-être faible mais moins aléatoire et risqué que l'élevage steppique).

En ce qui concerne les cinq entreprises de travaux publics (principalement construction de bâtiments, écoles,...), trois ont été créées après 1990 (dont une grâce aux facilités accordées par l'Etat dans le cadre de la politique de "l'emploi des jeunes"). On remarquera que les deux plus importantes sont anciennes (1977 et 1989).

3.2.3. Des entreprises individuelles ou familiales et sans salariés

Du point de vue de l'origine du financement, les entreprises de la daïra de Brida se composent à 59 % d'entreprises individuelles, 30 % d'entreprises familiales, 8 % d'entreprises formées d'associés (non parents) et 3 % d'entreprises coopératives. Cette structure des

entreprises est bien l'indice de la faiblesse de l'accumulation du capital dans les zones rurales. Entreprises individuelles et familiales n'arrivent guère, en effet, à concentrer beaucoup de fonds propres.

On remarquera l'importance relative des entreprises familiales au sens où le financement est déclaré avoir été assuré par la "famille". Cela montre que les structures familiales et les traditions de solidarité familiale, telles qu'analysées par des auteurs comme Chaulet (1987) restent encore vivaces en milieu rural.

Exemple de la famille K.

La famille K est composée de quatre frères dont Mohamed qui a répondu au questionnaire.

La famille possède un troupeau (dont le nombre de têtes n'a pas été déclaré à l'enquêteur). 6 hectares de terre irriguée (ce qui est relativement beaucoup pour la région) et 20 hectares cultivés en sec.

Mohamed est âgé au moment de l'enquête de 30 ans. Il sait lire et écrire en arabe. Artisan maçon (avec registre de commerce), il emploie, selon le volume de travail disponible, 1 à 3 salariés saisonniers (non déclarés à la sécurité social). Il semble n'avoir que les outils nécessaires à l'exercice de son métier (pas de moyens de transport déclarés autre que le tracteur agricole et sa remorque servant sans doute au transport des matériaux de construction). Il déclare gagner par son métier de 30 000 à 40 000 DA/an, ce qui est certainement très en dessous de la réalité puisqu'un simple manoeuvre était payé à l'époque entre 250 et 300 DA/jour.

Son premier frère conduit le tracteur agricole familial (de 1990, acheté en 1993 au prix de 420 000 DA, y compris une charrue et une remorque) et se procure ainsi un revenu déclaré de 50 000 DA/an en exécutant des labours pour les fellahs de la région.

Son deuxième frère gère le troupeau familial (nombre de têtes non divulgué, mais 50 brebis appartiennent en propre à K. d'après ses déclarations).

Son troisième frère est fonctionnaire des Affaires Religieuses (enseigne le Coran aux enfants de la bourgade).

Quelle est la clé de répartition des différents revenus entre les quatre frères ? Quelle est la participation de chacun aux frais ? L'enquête n'a pas souhaité répondre à ces questions.

Parmi toutes les entreprises enquêtées, seules quatre (toutes de travaux publics) déclarent employer des salariés permanents. Parmi celles-ci, deux emploient des salariés recrutés en dehors de la famille. C'est donc dire que, du point de vue de la force de travail employée, les entreprises rurales sont quasi exclusivement familiales.

3.2.4. Des entreprises très peu bancarisées

L'importance de l'activité bancaire est un indice probant de l'importance de l'activité économique générale, tout du moins dans une économie moderne. Or, les entreprises enquêtées, dans leur très grande majorité, n'entretiennent aucune relation avec la seule agence bancaire existant au niveau de la daïra, ni avec aucune autre à l'extérieur de la daïra. Ainsi, seulement les propriétaires de 6 d'entre elles déclarent avoir des relations avec la banque. Parmi eux, les cinq entrepreneurs de travaux publics sont obligés d'avoir un compte bancaire pour encaisser les chèques remis par les institutions publiques en paiement des travaux effectués pour elles.

Pourtant, un nombre relativement élevé d'entrepreneurs déclarent avoir manqué de moyens financiers lors de la création de l'entreprise (16 sur les 30 ayant répondu à la question). Dans le même sens, un nombre encore plus grand déclare manquer de moyens financiers pour réaliser leurs projets (étendre leurs activités actuelles ou en créer de nouvelles), (20 sur les 35 ayant répondu à la question).

Cette faible bancarisation des entreprises s'explique par la méfiance quasi atavique vis-à-vis des circuits de circulation de l'argent pouvant être contrôlés par l'Etat et donc par le fisc. Elle s'explique aussi par la forte hausse des taux d'intérêts pratiqués par la banque depuis 1990, même si ces taux restent encore bien au dessous du taux d'inflation. Elle s'explique enfin par le faible dynamisme des banques algériennes qui ne se sont pas encore sorties de la situation antérieure où elles n'étaient quasiment que de simples caissiers distribuant les fonds mis à leur disposition par le Trésor.

La non utilisation des circuits bancaires formels est, bien sûr, un frein au développement des activités des entrepreneurs dans la mesure où ils ne peuvent pas avoir accès à l'épargne générale du public. Elle est aussi un frein au développement des banques dans la mesure où celles-ci ne bénéficient pas des dépôts des entrepreneurs ruraux qui, bien que sans doute modestes pris individuellement, représentent dans leur totalité des sommes sans doute appréciables.

La non utilisation des ressources bancaires n'entraîne cependant pas, apparemment, un recours important au crédit informel, tout du moins pour l'investissement. En effet, seulement trois des 59 enquêtés ont déclaré avoir emprunté à des particuliers une partie des fonds pour réaliser leur investissement. Ce faible recours au crédit informel à moyen et long terme peut s'expliquer par la tradition de ne pas percevoir d'intérêt sur l'argent prêté entre particuliers (refus de la ribaa). Cela fait que les possesseurs de capitaux traditionalistes préfèrent s'associer dans les affaires de ceux qui ont besoin de capitaux plutôt que de leur prêter des fonds. Dans ce sens, 8 entreprises sur les 59 enquêtées comportent des associés.

3.2.5. Des entreprises sans liens avec l'étranger

On pourrait penser que toutes les régions du pays entretiennent des liens plus ou moins importants avec l'extérieur du fait de l'ancienneté et

de l'importance de l'émigration algérienne dans les pays voisins (Maroc, Tunisie) et surtout en Europe, particulièrement la France.

Or, les entreprises rurales de la daïra de Brida ne semblent pas avoir de relations avec le reste du pays (sauf les daïrate environnantes) et encore moins avec l'extérieur de l'Algérie. Ainsi, un seul des enquêtés déclare voyager en France, en Espagne et en Tunisie pour "affaires" (sans préciser quel type d'affaires). S'agissant d'un commerçant, employant deux travailleurs permanents (dont un parent) sachant lire et écrire, lui-même de niveau fin de primaire, les affaires pour lesquelles il se déplace à l'étranger doivent consister en l'achat de marchandises qu'il revend dans son magasin. Il déclare utiliser le change informel de devises étrangères, mais malheureusement n'a pas consenti à révéler plus d'informations sur ses activités (chiffre d'affaires réalisé, type de produits importés, nature de ses correspondants étrangers et type de relations qu'il entretient avec eux,...).

3.2.6. Des entreprises ayant une attitude ambivalente vis-à-vis de l'Etat

Jusqu'au début des années quatre vingt dix, les activités des entrepreneurs dépendent très étroitement des politiques économiques et sociales menées par l'Etat. Le monopole du commerce extérieur ainsi que celui existant pour une grande part des productions industrielles (intrants industriels et agricoles, équipements et machines, biens de consommation agricoles et non agricoles,...) exercé par les entreprises et offices étatiques, le rôle dominant de ces derniers dans le commerce intérieur des marchandises (surtout de gros, mais aussi de détail) mettaient les entreprises privées sous une dépendance étroite en matière d'approvisionnement. L'essentiel des entreprises privées (hormis celles du secteur informel) de travaux publics dépendaient presque entièrement des investissements de l'État en matière de constructions d'infrastructures scolaires, sanitaires, industrielles et de service (électrification, communications, transport : routes, pistes, ouvrages d'art,...).

Il n'est donc pas étonnant que relativement beaucoup parmi les entrepreneurs enquêtés se prononcent contre la privatisation des entreprises publiques. Ainsi à la question de savoir s'ils sont pour la vente des entreprises publiques à des privés nationaux ou étrangers, 37 % de ceux ayant répondu à la question (56 % des enquêtés) l'ont fait affirmativement. Pour les autres, la privatisation des entreprises publiques signifient avant tout des approvisionnements plus chers, donc moins de clients pour les commerçants, les artisans maçons, les meuniers à façon,... qui verront leur clientèle acheter moins ou demander moins leurs services du fait de la baisse du pouvoir d'achat.

Les petits commerçants enquêtés, particulièrement, dénoncent avec véhémence la hausse des prix pratiqués par les organismes d'Etat, les accusant de se comporter désormais comme les grossistes privés, c'est-à-dire de pratiquer le "trabendo" (marché noir)[\[Z\]](#)

Dans le même sens, à la question de savoir si l'économie de marché venait trop rapidement ou trop lentement, ceux qui ont compris et

répondu à la question (41 %) des enquêtés) pensent que l'économie de marché vient trop rapidement (71 %), commentant parfois leur réponse en récriminant contre la hausse des prix ou en déclarant qu'il "n'y a plus d'État". Outre que les petits entrepreneurs répondent aussi en même temps, probablement, comme des consommateurs (la hausse des biens et services fournis par les entreprises et offices publics ne les enchante guère), beaucoup d'entre eux sont des commerçants (épiciers) qui avaient l'habitude d'acheter aux organismes d'Etat à bas prix (prix "planifiés") mais de revendre au prix fort (du fait que l'offre a presque toujours été une offre de relative pénurie).

L'attitude vis-à-vis de l'Etat se perçoit aussi à travers les demandes des entrepreneurs envers lui. A la question de savoir si l'Etat devait créer des emplois et comment il devrait faire pour cela, beaucoup d'enquêtés n'ont pas répondu (54 %). Ceux ayant répondu demandent pour partie à l'Etat de continuer à investir dans les travaux publics (constructions de bâtiments publics, de logements sociaux, ouverture et entretien de pistes,...), dans les aménagements ruraux (forages pour l'irrigation, équipement d'aires d'irrigation, reforestation,...), dans des usines,... Une autre partie de ceux ayant répondu demande à l'État de mieux approvisionner le marché en produits de tous types (intrants pour l'agriculture, l'artisanat, la construction,...), de faciliter les prêts bancaires et d'en accorder davantage, de diminuer les impôts et de veiller à la justice fiscale... Si le premier groupe voudrait que l'Etat continue d'être comme avant la libéralisation (l'Etat nourricier), le second veut de la libéralisation mais sans que celle-ci ne se traduise par une augmentation encore plus forte de la pauvreté.

Ainsi, l'attitude vis-à-vis de l'Etat des entrepreneurs enquêtés est-elle relativement ambivalente : pour partie, ils refusent l'Etat dans ses aspects contraignants (fiscalité, réglementation économique, propriétaire d'entreprises qui concurrencent le privé,...), pour partie, ils demandent plus d'Etat pour les protéger des inconvénients de l'économie de marché et assurer le minimum pour les populations pauvres.

En conclusion, on peut dire que les entrepreneurs ruraux restent encore très majoritairement liés aux activités agricoles d'une part et dépendent des dépenses publiques d'autre part (construction d'écoles et autres infrastructures). Or, les activités agricoles sont très aléatoires du fait de l'irrégularité et de la faiblesse de la pluviométrie et le désengagement de l'Etat semble être irréversible. Par ailleurs, la faiblesse de l'émigration à l'étranger ne laisse pas espérer les investissements d'émigrés attirés par la dévaluation de la monnaie nationale comme dans certaines autres régions d'Algérie. Le développement de l'entreprise rurale paraît donc fortement compromis si les choses restent en l'état. Pourtant, si on ne veut pas aggraver les problèmes urbains, il faudra bien qu'elle se développe pour absorber les demandeurs de travail issus d'une croissance démographique qui reste, et restera longtemps, encore très forte. L'une des pistes les plus intéressantes en économie du développement pour une recherche future est donc bien celle consistant

à s'interroger sur les conditions de promotion des entreprises en milieu rural.

Références

BÉDRANI (S.) 1996. Les politiques agricoles et leurs enjeux stratégiques pour la promotion du développement rural. In "*Urbanisation et agriculture en Méditerranée : conflits et complémentarités*", sous la direction de Driss Ben Ali, Antonio Dix Giulio, Mustapha Lasram, Marc Lavergne, L'Harmattan-CIHEAM, Paris.

BÉDRANI (S.), 1995. Les politiques de l'Etat envers les populations pauvres en Algérie. In "Les politiques alimentaires en Afrique du Nord". Sous la direction de M. Padilla, F Delpeuch, G. Le Bihan, B. Maire. Editions Karthala, Paris, 1995.

BÉDRANI (S.), 1994 (1). Le développement des zones de parcours. *Rapport technique de l'étude "Une stratégie pour le développement des parcours en zones arides et semi-arides"*, Banque Mondiale, Washington.

BÉDRANI (S.), 1994 (2). Algérie : un cas d'ajustement volontaire. In "Ajustement et développement, l'expérience du Maghreb, de l'Afrique subsaharienne et de l'Europe de l'Est". Edité par D. Guerraoui. L'Harmattan, Paris et Toubkal, Maroc, 1994.

BÉDRANI (S.) 1992. L'agriculture algérienne depuis 1962 : histoire d'un échec ? In "*Algérie. De l'indépendance à l'État d'urgence*". Sous la direction de Mokhtar Lakehal. L'ARMISES/ L'HARMATTAN, Paris, 1992.

BOUTILLIER (S.). 1996. *L'entrepreneur, entre risque et innovation*. In Innovations, n° 3-1996. (cf. aussi extrait dans Problèmes Economiques, n° 2482-1996.

BRÉMOND (J.) ET GÉLÉDAN (A), 1990. Dictionnaire économique et social. *Hatier, Paris*.

CHAULET (C.), 1987. La terre, les frères et l'argent. *Office des Publications Universitaires, Alger*. (3 tomes).

DE VILLIERS (G.), 1987. L'Etat démiurge : le cas algérien. *L'Harmattan, Paris*.

HENNI (A.), 1994. Le cheikh et le patron. *Office des Publications Universitaires, Alger*.

HENNI (A.). 1991. Essai sur l'économie parallèle. Cas de l'Algérie. *ENAG/ÉDITIONS Alger*.

LIABES (D.), 1984. Capital privé et patrons de l'industrie en Algérie 1962-1982. Propositions pour l'analyse de couches sociales en formation. *CREA, Alger*.

PENEFF (J.), 1981. Industriels algériens. *CRESM-CNRS, Paris*.

Notes

[*] Directeur de recherche au CREAD, Professeur à l'INA.
(Alger)

[1] Ahmed BOUYACOUB a mené la recherche sur les entrepreneurs en milieu urbain. La recherche sur les entrepreneurs en milieu rural a été menée par l'auteur. L'enquête de terrain, pour le milieu rural, a été faite par MM. Smati ZOGHBI et Ahmed BOUAITTA qui ont procédé aussi à son dépouillement partiel.

[2] Équivalent du département français.

[3] Équivalent de la sous-préfecture française.

[4] Les anciens moudjahidine se voient, chaque certaine période, accorder par la loi des autorisations d'importer un véhicule sans payer les droits et taxes d'importation à condition d'avoir les devises étrangères pour les acheter. Parmi eux, certains "vendent" ce droit à d'autres personnes, lesquelles se débrouillent les devises auprès des émigrés algériens en Europe.

[5] Parmi les trois propriétaires de tracteur l'ayant acquis avant 1990, l'un est encore membre de l'appareil local de l'Union Nationale des Paysans Algériens (organisation de masse sous la tutelle du parti unique). C'est un indice !

[6] Cf. Ahmed HENNI (1991) sur le fonctionnement d'une économie bureaucratiquement rationnée.

[7] Le commerce de gros n'a jamais été interdit dans le pays. Mais les grossistes, du fait du monopole d'Etat sur le commerce extérieur, étaient obligés de s'approvisionner auprès des organismes d'État. Avantagés du point de vue du volume de produits qu'ils pouvaient obtenir (grâce aux dessous de table versés directement ou indirectement aux responsables des organismes d'Etat), ils revendaient aux prix forts, profitant du laxisme dans le contrôle des prix, aux petits et moyens commerçants.